

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

29/10/2025

N° E25000253 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 29/10/2025

CODE : 6

Vu enregistrée le 15/10/2025, la lettre par le président du DEPARTEMENT DE L'ISERE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de réglementation des boisements sur les communes d'Eyzin-Pinet, Montseveroux, La Chapelle-de-Surieu, Saint Romain-de-Surieu et Ville-sous-Anjou (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bernard GIACOMELLI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Philippe NOUVEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au président du DEPARTEMENT DE L'ISERE, à Monsieur Bernard GIACOMELLI et à Monsieur Philippe NOUVEL.

Fait à Grenoble, le 29/10/2025

Le président,

Jean-Paul WYSS